

LIENS UTILES

- Pour obtenir une attestation d'hébergement : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39697
- Pour acheter un timbre fiscal : timbres.impots.gouv.fr
- Pour faire la pré-demande : ants.gouv.fr
- Pour prendre rendez-vous : spi.epn-agglo.fr
- Pour plus d'informations : evreux.fr/demarches

CONTACTS

Hôtel de Ville

Guichet à la population

Rue de la Légion d'honneur

(rez-de-Jardin, côté théâtre)

Lundi : 13h30 - 17h

Mardi au vendredi : 9h - 12h30 | 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 12h (hors vacances scolaires)

✉ population@epn-agglo.fr | ☎ 02 32 31 52 23

Mairie Annexe de La Madeleine

Esplanade Rolland-Plaisance

Lundi : 13h30 - 17h

Mardi à vendredi : 9h - 12h30 | 13h30 - 17h

(ouverture à 10h le 1^{er} jeudi matin du mois)

Samedi : 9h - 12h

✉ mmadeleine@evreux.fr

☎ 02 32 31 52 26 | ☎ 02 32 31 52 69

RENDEZ-VOUS LE :

à h

☐ Hôtel de Ville
Guichet à la population

☐ Mairie annexe
de La Madeleine

CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS



EVREUX

PENSEZ À OBTENIR L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE AVEC LA CNle

Avec la généralisation de l'identité numérique au niveau national qui permet de réaliser plusieurs démarches de façon dématérialisée, optez pour l'installation de l'application **France Identité** dès que vous êtes en possession d'une carte d'identité électronique.

Pour ce faire : Initialisez une demande de certification d'identité numérique dans votre application **France Identité** puis rendez-vous en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR-code associé à votre demande.

VOYAGE À L'ÉTRANGER

De nombreux pays (européens) acceptent un titre d'identité en apparence périmé mais d'autres non, comme par exemple : Belgique, Lituanie, Norvège, Roumanie...

→ La liste des pays et de leur position sur la question est disponible sur le site du ministère des affaires étrangères diplomatie.gouv.fr



ÉTAPE 01

Prise de rendez-vous

Sur spi.epn-agglo.fr « Rendez-vous » ou au 02 32 31 52 23 | 02 32 31 52 69 confirmation du rendez-vous par SMS.



ÉTAPE 02

Pré-demande en ligne

à mon domicile sur passeport.ants.gouv.fr/demarche-en-ligne ou contacter la mairie (voir rubrique contacts du flyer).



ÉTAPE 03

Le jour du rendez-vous

Je me rends en personne en mairie, muni de mon numéro de dossier et l'ensemble des pièces justificatives.



ÉTAPE 04

Remise de titre

Lorsque mon titre est disponible, je reçois un SMS je viens en personne le retirer en mairie.



(Délai maximum pour le retrait : 3 mois)

DURÉE DE VALIDITÉ CARTE D'IDENTITÉ

Pour les adultes : **10 ans**
Pour les mineurs : **10 ans**

DURÉE DE VALIDITÉ PASSEPORT

Pour les adultes : **10 ans**
Pour les mineurs : **5 ans**

► Notez qu'en cas de changement de nom ou prénom, il convient de déposer une demande de nouveaux titres d'identité dès l'obtention du nouvel acte de naissance.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Originaux et photocopies

- ☐ **Un acte de naissance** de - 3 mois (si votre commune de naissance n'est pas reliée à COMEDDEC).
- ☐ **Un justificatif de domicile de - 3 mois** : quittance de loyer, facture d'électricité, gaz, téléphone, assurance maison, dernier avis d'imposition.
- ☐ **Plaquette de photos** au normes biométriques de - 6 mois obligatoirement.
- ☐ **Remplir la pré-demande** sur le site ants.gouv.fr et l'imprimer ou numéro de dossier.
- ☐ **Ancien Passeport / Carte National Identité** (en cas de perte ou vol, déclaration à remplir en mairie, ou sur internet, ou auprès de la gendarmerie ou police nationale, tamponnée et signée).
- ☐ **Cas particulier pour les mineurs** : original de la pièce d'identité du représentant légal exerçant l'autorité parentale.
- ☐ **Cas particulier pour les majeurs hébergés** : attestation sur l'honneur d'hébergement, datée et signée, avec copie de la pièce d'identité recto/verso et justificatif de domicile de l'hébergeant de - 3 mois.

TIMBRES FISCAUX

- ☐ **86 €** (18 ans et plus)
- ☐ **42 €** (15 à 17 ans)
- ☐ **17 €** (0 à 14 ans)
- ☐ **25 €** (CNI en cas de perte/vol)

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES (selon votre situation)

Si vous avez acquis la nationalité française

- ☐ **Acte de naissance** de - 3 mois, avec la mention de nationalité française.
- ☐ **Décret de naturalisation** ou **certificat** de nationalité française.

Si vous souhaitez faire apparaître un nom d'usage

- ☐ **Un acte de naissance** de - 3 mois.
- ☐ **Un acte de mariage**.
- ☐ **En cas de divorce, le jugement définitif** de divorce autorisant la conservation du nom d'usage
- ☐ **Cas particulier pour les mineurs** :
 - Autorisation des deux parents et du mineur de plus de 13 ans accompagnée de leur pièce d'identité.
 - Acte de naissance en copie intégrale faisant apparaître le nom des deux parents
- ☐ **En cas de veuvage** fournir un acte de décès de moins de 3 mois ou un livret de famille à jour.

Tutelle / Curatelle

- ☐ **Le jugement de tutelle** avec la copie de la pièce d'identité du tuteur ou carte professionnelle.
- ☐ **Une attestation** de - 3 mois avec le nom, prénom(s), date de naissance, l'adresse et la signature du tuteur ainsi que le nom, prénom(s), date de naissance du majeur sous tutelle.
- ☐ **Présence du tuteur légal obligatoire**
- ☐ **Le jugement de curatelle**.

En cas de garde alternée ou séparation

- ☐ **Le jugement de garde exclusive ou alternée**.
- ☐ En cas de garde alternée sans jugement, **attestation conjointe des deux parents** expliquant la garde alternée.
- ☐ **Un justificatif de domicile** de - 3 mois des deux parents.
- ☐ La copie recto/verso des **titres d'identité des deux parents**.